



USC - BADMINTON

CHATEAUGIRON

Christophe MILLET

Tél. : 06.59.71.71.88

REGLEMENT DU TOURNOI DOUBLE MIXTE - 27/11/2009

N° Autorisation : 09/10.BRE.008-.R.AV-C35/CD.s.BRE.

- 1 - Le tournoi se déroulera en application des règles de la FFBA
- 2 - Tout joueur participant devra présenter sa licence en règle le jour du tournoi. En cas d'absence de licence, le joueur devra compléter une déclaration sur l'honneur.
- 3 - Le tournoi se disputera en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants par poule, puis en tableau final dans chaque catégorie - tirage des poules le 24/11/09.
- 4 - Les matchs seront disputés en auto-arbitrage.
- 5 - Les volants sont fournis par le club organisateur à partir des finales (B900 BAD.FR).
- 6 - Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le juge-arbitre.
- 7 - Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
- 8 - Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les arbitres et les juges-arbitres et les coachs
- 9 - Les joueurs auront le droit à 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé.
- 10 - Une tenue de Badminton conforme aux circulaires de la FFBA est exigée sur les terrains.
- 11 - Tout joueur désirant s'absenter quelle qu'en soit la raison et quelle qu'en soit la durée, doit avoir l'accord du juge-arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 12 - Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
- 13 - Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service où il pourra être rejoué 1 fois. Pendant l'échange, ce sera considéré comme une faute et le point ne sera pas rejoué.
- 14 - Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accidents.
- 15 - Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée sur l'échéancier.
- 16 - Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque.
- 17 - Les décisions des juges-arbitres sont sans appel.
- 18 - Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi, en accord avec le juge-arbitre.
- 19 - Il est interdit de fumer dans la salle de La Gironde.
- 20 - Le présent règlement sera affiché dans la salle.
- 21 - Les organisateurs seront joignables au 06.59.71.71.88 le jour du tournoi.
- 22 - Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

